

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 DECEMBRE 2022

Compte-rendu

Convocation du 30 novembre 2022

Présents : Mesdames BEILLARD Sylvie, RAVENEAU Annie, MAUBOUCHER Louise-Anne, LAURENT Claudette, DUPUY Maryvonne, MASSIAS Isabelle, LACRAMPE Josette,

Messieurs CHAPEAU Jean-Philippe, ABILLARD Arnaud, LHUILLIER Thierry, GROLLEAU Tony, GUIOCHEREAU Yannick, RONCERET Philippe

Excusés : Madame BONIN Marjorie, Monsieur DOUBLET David

Pouvoirs : Madame BONIN Marjorie à Madame RAVENEAU Annie

Secrétaire de séance : Madame LACRAMPE Josette

Adoption du procès-verbal du 08 novembre 2022.

Compte-rendu de la commission filière bois et équestre du 03 novembre 2022

Madame LACRAMPE Josette, membre de la commission filière bois et équestre fait un point sur la réunion qui s'est tenue le jeudi 03 novembre dernier au siège de la communauté d'agglomération Saumur Val de Loire.

Filière équestre : Point d'étape sur le projet de développement du site de Verrie.

Filière bois : Présentation des fiches actions de la charte forestière pour priorisation et validation.

Compte-rendu de la commission voirie du 17 novembre 2022

Monsieur Chapeau Jean-Philippe, adjoint à la voirie, rappelle les travaux réalisés en 2022. Il présente ensuite les projets 2023 proposés par la commission : élagage, réfection de voiries en campagne (Route des Charrières, Route de la Jametière) et fait part aux membres de la commission des travaux d'effacement des réseaux rue des Petits Prés qui seront réalisés en 2023.

Compte-rendu de la réunion SIVU du 21 novembre 2022

Madame RAVENEAU Annie, membre du SIVU, fait un point sur la réunion qui s'est tenue le lundi 21 novembre dernier. Elle fait part de l'avancement des travaux concernant l'extension de la micro-crèche de Vernantes et de Saint-Clément des Levées. Des demandes de subventions vont être déposées concernant le projet d'extension des ALSH de Vernantes et de Longué-Jumelles.

DETR – DSIL : demande de subvention pour la réhabilitation du prieuré en équipement culturel

Madame le maire propose au conseil municipal le renouvellement des demandes de subventions DETR et DSIL pour la réhabilitation du prieuré en équipement culturel. Les membres du conseil municipal acceptent les sollicitations des subventions DETR et DSIL.

DETR - FIDPR : demande de subvention vidéoprotection 2023

Madame le maire expose au conseil municipal le dossier relatif à la vidéoprotection et propose de faire des demandes de subventions au titre de la DETR et du FIDPR. Les membres du conseil municipal acceptent les sollicitations des subventions DETR et FIDPR pour l'installation de la vidéoprotection.

Avenant à la convention ADS

Madame le maire présente à l'assemblée délibérante l'avenant à la convention d'Autorisation du Droit des Sols du service basé sur la commune de Longué-Jumelles. Considérant les évolutions des procédures de pré-instruction et d'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme, un avenant à la convention est nécessaire. Le conseil municipal approuve et autorise Madame le Maire à signer ledit avenant.

Tarif divagation des chiens errants

Madame le maire donne lecture de la délibération prise le 05 juillet 2011 fixant le tarif de capture et de gardiennage des chiens errants. Cette délibération ne prévoyait pas de tarif pendant les jours et horaires d'astreintes à savoir : à compter de 16h30 les jours travaillés, le week-end et les jours fériés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe les tarifs comme suit : 32 € la capture en dehors des jours et horaires d'astreintes, 5 € pour le gardiennage, 64 € pour la capture pendant les jours et horaires d'astreintes.

Tarif location salle de foot

Compte-tenu des hausses du coup de l'énergie, Madame le maire propose un tarif pour le chauffage de salle de foot pour les réunions en période hivernale soit du 01 octobre au 30 avril. Les membres du conseil municipal approuvent et décident d'adopter le tarif appliqué à la partie bar de la salle des fêtes. Madame le maire rappelle que l'occupation des salles de réunions de la mairie est gratuite.

Autorisation donnée au maire pour les dépenses d'investissement sur l'exercice 2023

Madame le maire rappelle au conseil municipal les dispositions du code général des collectivités qui prévoit que jusqu'à l'adoption du budget, le maire peut, sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve et autorise Madame le Maire.